Tessens
Aime-la-Plagne

COMITE CONSULTATIF DE TESSENS

Compte-rendu du 6 octobre 2026

19 heures

Membres présents : Sylviane Duchosal (maire déléguée), Pauline Romanet, Marie-Pierre Chenu, Cécile Besseyre, Régine Zivacco, Clarisse Serre, Nathalie Grandjean, Noël Chamoussin, Didier Vibert, Pascal Vibert, Damien Meunier, Jean-Luc Guignaud, Christian Sciboz.

Membres excusés : Adrien Lebois, Damien Albert.

Membres absents : -

ORDRE DU JOUR

Première réunion du Comité Consultatif. Aucun ordre du jour arrêté.

Mme le maire déléguée souhaite la bienvenue à chacun des membres présents, les informe du brutal décès de Rémy Thiberge, membre du Comité Consultatif. Elle souligne l'engagement de Rémy dans les associations locales et invite l'assemblée à une pensée émue en respect de son souvenir.

Mme le maire déléguée ouvre ensuite la séance. Elle souligne n'avoir pas retenu d'ordre du jour pour cette première rencontre et propose de débuter la séance par une libre expression de chacun sur ses attentes au sein de cette instance ce, après une brève présentation de son parcours.

Elle rappelle le périmètre exclusivement consultatif de l'assemblée, le pouvoir décisionnaire étant dévolu au Conseil municipal.

Elle propose Christian Sciboz comme secrétaire de cette séance.

1 - PRESENTATION DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF DE TESSENS, VILLAROLAND, LE BREUIL

- Pauline ROMANET, habite Villaroland depuis 2 années, exerce la profession d'Assistante Maternelle, souhaite s'investir pour son village,

- Clarisse SERRE, Conseillère clientèle, habite également à Villaroland, est présente au sein de ce collectif dans l'optique d'être informée,

- Jean-Luc GUIGNAUD, retraité, habite lui aussi à Villaroland, s'est présenté sur une liste concurrente, s'est inscrit pour siéger afin de consacrer du temps aux villages,

- Damien MEUNIER Moniteur de Ski l'hiver (Montalbert), artisan l'été, habite au lotissement « Le champ de la Tuerne » à Tessens, membre de l'ancien Comité consultatif.

- Marie-Pierre CHENU, non originaire de Tessens, habite le village depuis 1991, enseignante, également membre du précédent Conseil consultatif, sa présence a pour objet de mieux mesurer, comprendre, les différentes facettes qui, en amont, concourent aux décisions,

- Noël CHAMOUSSIN rappelle sa fonction d'élu, d'adjoint au Conseil municipal en charge des Producteurs locaux, des Agriculteurs et de la forêt. Il assiste ici aux réunions du conseil consultatif pour seconder Mme le maire déléguée.

- Régine ZIVACCO, Tesseraine depuis 5 années, aujourd'hui retraitée, a travaillé à la CPAM, s'est toujours impliquée dans les associations, et souhaite, ici, aider par son vécu,

- Pascal VIBERT, 65 ans de vie à Tessens, ancien charpentier, souhaite apporter son concours aux réflexions concernant son village,

- Didier VIBERT, retraité depuis mai passé, du temps disponible pour un investissement au service du village,

- Christian SCIBOZ, retraité depuis 2011, habite Tessens depuis 1999, a travaillé au sein du village vacances Le Dou de la Ramaz, disponible pour contribuer aux réflexions sur la vie au village,

- Nathalie GRANJEAN, habite Villaroland depuis 2002, à la suite des parents et grands-parents. Souhaite parler des villages, se dit avide de connaître, comprendre.

- Cécile BERARD-BERGERY, à Tessens depuis la naissance, hier investie dans la vie associative, souhaite poursuivre cet investissement en vue de mener à bien les projets pour les villages.

A l'issue de ce tour de table Mme le maire déléguée donne lecture du règlement applicable aux Comités consultatifs.
Pour l'essentiel la rédaction de ce règlement souligne le caractère bénévole de ses membres, leur neutralité politique et la limite consultative de leurs échanges. L'objet du collectif - *présidé par le Maire délégué des villages* - doit être compris comme la « passerelle » entre habitants et élus, sur tout projet circonscrit aux villages avec la volonté d'un dialogue constructif et le souci du respect des points de vue.

A la question de savoir si les réunions suivantes feront l'objet d'ordre du jour, il est précisé que les points souhaitant être abordés pourront être proposés par l'intermédiaire du lien WhatsApp créé pour les échanges.

Une seconde question demande précision relative au « Conseil des Sages » et sa relation avec notre assemblée.
L'instance - *Comité des Sages* - récemment créée, aborde des sujets couvrant le territoire de toute la commune d'Aime-la-Plagne. Les membres de ce collectif devront être âgés de plus de 60 ans. Un appel à candidature est actuellement ouvert jusqu'au 25 octobre. Dans l'optique d'une représentation équilibrée entre les villages, celui de Tessens, Villaroland, Le Breuil dispose de deux sièges. Il est indiqué en complément que tout membre du Comité Consultatif souhaitant postuler au Comité des Sages devra - *dès lors que sa candidature serait retenue* - prendre l'engagement de démissionner du Comité Consultatif auquel il appartient.

A interrogation sur le rythme des réunions de notre instance, il est envisagé de tenir une réunion par trimestre... exception faite d'une situation exceptionnelle, les points souhaitant être abordé pouvant être mentionnés au cours de la réunion précédente ou, au plus tard une quinzaine précédant la séance par l'intermédiaire du réseau WhatsApp.

Il est rappelé l'évidence de limiter les sujets en débat au village composite incluant Tessens-Villaroland-Le Breuil.

Enfin, en aucun cas les points d'ordre personnel ne sauraient être traités dans cette instance réservée aux sujets d'ordre collectif.

Mme le maire déléguée donne la parole à Noël Chamoussin qui, en sa qualité d'Adjoint, est invité à livrer les premières informations sur le travail conduit en ce début de mandat.

Avant de rapporter les démarches entreprises pour les travaux du quotidien, Noël Chamoussin informe les membres de l'assemblée du processus retenu pour l'arbitrage des projets initiés dans les instances consultatives des villages.
Les demandes – *chiffrées* - retenues en instance décentralisée sont portées - *assorties d'un coefficient de priorité* - auprès des services techniques. Elles sont inscrites au Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI), lequel est ensuite déployé au cours du mandat (6 ou 7ans). Ainsi, pour Tessens, figurent notamment les travaux liés à la sécurité routière et à la réalisation de l'espace « Place de Village ».

Cette information livrée, Noël Chamoussin informe l'assemblée de la difficulté rencontrée pour engager les services techniques de la mairie à donner suite aux diverses sollicitations.

Mme le maire déléguée souligne qu'il lui arrive effectivement devoir renouveler une demande avant que réalisation soit effective, rendant ainsi quelquefois compliqué d'avancer, tout en reconnaissant parvenir à être entendue.

Noël Chamoussin présente un dossier majeur conduit récemment : celui de la révision des baux pastoraux fonciers - *datant de 88* - qui fixent la surface d'exploitation à 350 Ha pour une surface actuelle exploitée de 650Ha.
Il informe ensuite de l'avancée des retenues collinaires, achevées pour Montgirod-Centron, à l'étude sur Tessens, étude réalisée par le Groupement pastoral (secteur pied de Crêt du Rey). Relatif aux points Incendie en forêt, 2 implantations sur Tessens sont programmées auprès de la micro-centrale et de La Tourne en complément de celui déployé au Plan des charges, 3 devraient être aménagés sur Granier (stade, Route vineuse, Raîches).
Sur Villette deux points d'étude sont identifiés : auprès de la cascade du Tsorette et pied des lacets au sortir de la forêt.
Le financement départemental est assuré à 40 % des dépenses de 10k€/ poste.

2 - POINTS ABORDES PAR LES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF

Pascal V pointe la nécessité d'une réfection de la route menant au Chapelet afin de faciliter un accès aisé par les pompiers.

Jean-Luc G fait part d'inquiétudes suite à construction imposante assortie de grandes portes de garage suivie d'aménagement et d'entrepôt de matériel. Il souligne l'existence d'une pétition relative à une telle réalisation en cet endroit. Il mentionne de surcroît le passage fréquent de gros camions vers et depuis cette nouvelle construction avec un risque accru pour la sécurité des enfants.
En réponse, Mme le maire déléguée précise que la construction entre en conformité avec le PLU. Pour autant elle ne saurait abriter une activité artisanale.

Noël Chamoussin mentionne que la zone d'implantation se situe hors zone artisanale et que le développement d'une activité de stockage n'entre pas dans le schéma édicté par les services de l'Urbanisme.

Mme le maire déléguée et Noël Chamoussin informent avoir convoqué le propriétaire en vue de lui rappeler les dispositions arrêtées et que l'activité envisagée relevait du non droit. Pour autant les deux élus ne masquent pas la difficulté relationnelle avec le propriétaire et s'attendent à répondre à recours en contentieux.

3 - SECURITE ROUTIERE

Pour rester sur la sécurité routière abordée dans le point précédent, Mme le maire déléguée informe le Conseil consultatif que ce volet sensible sera le point majeur de la prochaine année.

Elle rappelle que la route est départementale et que seuls les passages dans les villages entrent dans la responsabilité des communes. Elle informe en complément que l'étude menée en vue de protéger la traversée des agglomérations emporte

des coûts trop élevés pour être supportés par la commune mais que, pour l'essentiel, le principal sera conduit - *en priorité* - dans le cadre du PPI en vue d'améliorer la sécurité des citoyens, adultes et enfants.

Les membres du comité issus de Villaroland (Nathalie, Pauline et Jean-Luc) attirent l'attention des élus sur la déficience actuelle de l'éclairage en traversée de village, et demandent à ce que les travaux en cours depuis plusieurs mois s'achèvent avant la saison hivernale.
Les élus prennent note de ce désordre et n'oublieront pas d'informer des suites de leurs démarches.

Toujours sur le plan de la sécurité routière est abordée la notion de mesure par les radars pédagogiques ainsi que celui des contrôles opérés par la Police municipale dont les horaires sont réalisés lors de faible circulation.
Les élus nous rappellent que seuls deux policiers municipaux - *placés sous l'autorité du maire d'Aime* - sont affectés au contrôle routier et que ces personnels sont aussi affectés à la sécurité à proximité des écoles. Cette exigence de protection des écoles ne permet donc pas le contrôle des vitesses aux mêmes heures.

À la question, posée par Nathalie G de savoir pourquoi ne sont pas installées des chicanes telles qu'elles le sont à Macot, village également traversé par une départementale, il est répondu par Damien M que le calibrage (largeur) de la chaussée à Macot permet l'implantation de ces obstacles sans enfreindre totalement la circulation et que, tel n'est le cas ni à Villaroland, ni à Tessens.

Est ensuite soulevé le cheminement des piétons entre la sortie d'Aime (feux tricolores) et l'entrée dans Villaroland, tant pour l'absence total d'éclairage que de protection des piétons. Mme le maire déléguée nous indique que le PPI comprend les travaux nécessaires pour combler cette lacune.

Ce point sensible fait écho à la note rédigée par Adrien Lebois, lue en séance par Pauline R. Adrien fait état d'une différence de traitement sur les coûts de transports scolaires dont la responsabilité incombe à la Région et dont la gratuité n'est accordée que pour les enfants éloignés de plus de 3 kms de leur établissement scolaire, disposition analogue appliquée dans toutes les régions.
Sur ce point, les élus invitent les parents à déposer un dossier en recours gracieux - *illustré de photos* - à la Région avec, à l'appui de leur requête, les éléments d'insécurité lié à un cheminement hors agglomération, en bordure de route montagne sinueuse, non éclairée et aucune protection...

Mme le maire déléguée mentionne également la faculté de toute famille en difficulté de faire face à ces dépenses, de déposer un dossier de demande d'aide auprès du CCAS.

4 - STATIONNEMENT

Damien M relève que la neutralisation de l'espace en proximité des molochs placés en épingle de la croix (face à l'entrée du lotissement), le lieu est très fréquemment occupé, rendant le dépôt des déchets ménagers ou autres difficile. D'autre part il relève la faible largeur des places dédiées au stationnement des véhicules.
Il suggère d'accroître chaque place tracée et, parallèlement, réduire la place neutralisée à une largeur de fauteuil.

Pascal V demande à connaître l'avancée du projet de stationnement en entrée de village. Mme le maire déléguée informe du refus de la famille V (en entrée de village) de céder une parcelle de terrain en vue de réaliser 2 places de parking.
D'autre part l'étude conduite pour la réalisation de place en amont (pente soutenue) implique de compléter l'emprise dégagée par un enrochement pour préserver la tenue des terres

Les élus complètent l'information sur le stationnement en indiquant la création de 4 places de parking au Breuil.

5 - POINTS DIVERS

Damien M informe les élus de l'insuffisance de traitement de l'affaissement existant au droit de son habitat et s'inquiète quant à son incidence sur le déneigement.

Noël Chamoussin se déplacera sur site pour déterminer le complément de travaux à entreprendre.

Pascal V regrette la fermeture d'eau potable au bassin situé au bas de son domicile. À la suggestion de Cécile Bb d'apposer un poussoir, Mme le maire déléguée note cette suggestion tout en mentionnant l'antécédent de dégradation survenue à Montgirod.

Christian S demande à avoir connaissance du résultat des études conduites au cours du mandat précédent (place du village, sécurité circulation). Mme le maire indique que ces études font l'objet de dossiers inclus au PPI actuellement en cours d'arbitrage en Mairie.

Mme le Maire déléguée informe de la pose de témoins de mouvement sur le bâti de l'église.

A 21 heures, plus aucun point n'étant soulevé, Mme le Maire délégué clôt la réunion.